

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Collège des Bourgmestre et**  
**Echevins**  
Place Maurice Van Meenen, 39  
**B – 1060 BRUXELLES**

V/Réf : PU2014-237 22695  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.372/s.576  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Avenue Adolphe Demeur, 23-25.

Modification de la répartition des logements, de la destination du duplex logement et cabinet médical en bureaux et salles de classe, de la destination des mansardes en logement, construction de lucarnes et placement d'un ascenseur (régularisation partielle).

*(Dossier traité par Mme I. Vandeville)*

**Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 14 septembre 2015, sous référence, reçue le 16 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 septembre 2015.

La demande concerne un immeuble à appartements construit en 1925 par l'architecte Maurice Van Nieuwenhuyse. Il s'agit d'un édifice Art Déco compris dans la zone de protection de l'immeuble sis place Van Meenen, 22. Il figure également à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune de Saint-Gilles.

La demande vise à régulariser la présence de l'ascenseur existant (d'origine mais absent des plans d'archives communales) ainsi que le changement d'affectation du cabinet médical (rez) et de son logement (1<sup>er</sup>) en bureaux et salles de classe.

Elle vise également la transformation des combles en logement et la création de trois lucarnes en façade arrière (déjà réalisées ?).

Remarques de la CRMS

La CRMS souscrit au maintien de l'ascenseur d'origine car il contribue pleinement à la qualité patrimoniale de ce type d'immeuble Art Deco.

En ce qui concerne les autres aspects de la demande, il apparaît que les aménagements projetés n'auraient pas d'impact sur l'édifice classé. La CRMS encourage toutefois le demandeur à privilégier des châssis qualitatifs pour les lucarnes eu égard à la qualité patrimoniale de l'édifice (pas de PVC).

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.